

Observatoire départemental de sécurité routière de la Haute-Savoie Baromètre mensuel de la sécurité routière

Août 2018

Au niveau national

En France métropolitaine, 251 personnes sont décédées en août 2018, soit 46 de moins qu'en août 2017 (-15,5 %). Le nombre d'accidents, de blessés et de blessés hospitalisés sont également en baisse, respectivement de -3,2 %, -2,1 % et -13,3 %.

Au niveau départemental :

3 personnes ont perdu la vie sur les routes de Haute-Savoie contre 6 en août 2017. Les 3 victimes sont des usagers de véhicules légers. **La vitesse est responsable dans 2 accidents sur 3.**

Bilan mensuel des accidents						Comparaison sur 12 mois en année glissante			
Résultats globaux	août-18	août-17	Diff.	%	tendance	Périodes	accidents	tués	blessés
Tués*	3	6	-3	-50%	↓	sept 2017- août 2018	600	39	687
Nombre de blessés hospitalisés (BH)*	33	47	-14	-30%	↓	sept 2016- août 2017	509	41	638
Nombre de blessés non hospitalisés (BNH)*	34	44	-10	-23%	↓	Variation	18%	-5%	8%

Au cours des douze derniers mois glissants, le nombre de tués a baissé de 5 %, les nombres d'accidents et de blessés sont en hausse, respectivement, de 18 % (+91 accidents) et de 8 % (+49 personnes).

Le saviez-vous

En Haute-Savoie, la vitesse reste la 1^{ère} cause des accidents routiers.

En 2017, 25 personnes sont mortes suite à un accident dû à une vitesse excessive et/ou inadaptée ce qui représente 62 % des tués.

Entre 2012 et 2016, la vitesse, excessive et/ou inadaptée est recensée dans près de 33 % des accidents mortels et 28 % des accidents corporels.

L'État agit

Depuis le 1^{er} janvier 2018, chaque jour, dans notre département, 1 232 personnes sont contrôlées en excès de vitesse (radars et forces de l'ordre).

Levez le pied, si vous ne voulez pas rentrer à pied !

Depuis février 2018, les forces de l'ordre de Haute-Savoie ont une nouvelle délégation... une délégation pour immobiliser administrativement, notamment les véhicules en grand excès de vitesse (vitesse supérieure à 50 km/h de la vitesse autorisée) et ce, quelle que soit la nationalité du conducteur.

Concrètement si vous êtes contrôlés en grand excès de vitesse :

- vous perdrez 6 points,
- votre permis fera l'objet d'une rétention immédiate pendant 72 heures (durant lesquelles vous ne pourrez pas conduire) et pourra faire l'objet d'une suspension pouvant durer jusqu'à 3 ans,
- vous devrez vous acquitter d'une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 €,
- et en plus, votre véhicule sera immobilisé immédiatement (mise en fourrière pendant une durée maximale de 7 jours à votre charge). Vos passagers, même s'ils ont leur permis de conduire, ne pourront plus reprendre le volant... et vous serez obligé de continuer votre trajet à pied.

Déjà 20 conducteurs sont devenus piétons, dont 2 motards...

#TousVigilants #TousConcernés

Pour en savoir plus : www.haute-savoie.gouv.fr